



Maison du Droit et des Migrations

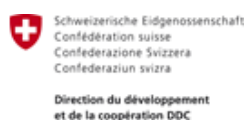
Veille sur les migrations et l'asile dans l'espace méditerranéen

Janvier 2015

Sommaire

- **Actualités de la Maison du droit et des migrations**
 - Colloque « les migrations de la connaissance dans l'espace francophone : quelle place pour la Tunisie ? » les 29 et 30 janvier 2015
 - Poursuite des ateliers de formation de journalistes « Mieux informer sur les migrations » organisés par Terre d'Asile Tunisie avec l'Institut Panos Europe
 - Les premiers ateliers de la plate-forme d'accueil de la Maison du droit et des migrations ont débuté !
 - Formation en « media training »
- **Développements politiques et juridiques nationaux**
 - Norvège : suspension des retours vers la Libye
 - Espagne : le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe dénonce la loi autorisant les renvois sommaires depuis Ceuta et Melilla
 - Chypre : fermeture du centre de Kokkinotrimithia qui accueille des Syriens naufragés
 - Libye : de récents combats provoquent des déplacements de populations
- **Institutions européennes et/en Méditerranée**
 - Dimitris Avramopoulos déterminé à agir contre les dangers en Méditerranée
 - CEDH : la Grèce de nouveau condamnée pour traitement inhumain et dégradant dans un centre de rétention
- **Migrants et réfugiés en Méditerranée**
 - Sauvetages en Méditerranée : les migrants victimes des nouvelles stratégies des passeurs
 - Grèce : un an après la tragédie de Farmakonisi, les autorités grecques n'ont pas mené d'enquêtes adéquates sur la mort de 11 migrants noyés en mer

Avec le soutien de:





Actualités de la Maison du droit et des migrations

Colloque « Les migrations de la connaissance dans l'espace francophone : quelle place pour la Tunisie ? » les 29 et 30 janvier 2015

L'association France terre d'asile a organisé, les 29 et 30 janvier 2015, avec sa section tunisienne « La Maison du droit et des migrations » (MDM) un colloque intitulé : « Les migrations de la connaissance dans l'espace francophone - Quelle place pour la Tunisie ? ». Ce colloque, soutenu par la délégation de l'Union européenne en Tunisie et l'Institut français de Tunis, s'est tenu à l'hôtel Majestic en présence de personnalités francophones. Il avait pour objectif d'interroger les stratégies politiques, économiques et sociales relatives à l'économie de la connaissance déjà mises en place par la Tunisie dans l'espace francophone (méditerranéen et africain) et d'envisager celles qu'elle pourrait développer pour devenir un acteur de premier plan dans ce secteur. Étaient représentés l'Union européenne, l'Ambassade de France, l'Ambassade de Suisse, l'Organisation internationale de la francophonie, l'Agence universitaire de la francophonie, les ministères tunisiens de l'Enseignement supérieur et de la recherche, de l'Emploi et de l'Intérieur, mais aussi les syndicats et les principaux partis politiques tunisiens.

Après un état des lieux de l'économie de la connaissance dans l'espace francophone, le colloque s'est organisé autour de trois tables rondes. La première a interrogé la participation des ressortissants tunisiens à l'expansion de l'économie de la connaissance au sein de l'espace francophone, en revenant d'abord sur les modalités et l'impact de l'émigration de savoir tunisienne au sein de cet espace, puis sur les dynamiques de réinsertion des migrants de savoir dans l'économie nationale. La seconde table ronde intitulée « Un espace universitaire mondialisé : une chance pour la Tunisie ? » visait à étudier les effets de l'internationalisation du savoir sur les mobilités au sein de l'espace francophone – essentiellement en Afrique et au Maghreb, et à revenir sur les politiques universitaires en Tunisie encadrant la mondialisation du savoir. Enfin, la dernière table ronde s'est interrogée sur les outils à mettre en œuvre pour promouvoir les migrations de la connaissance au sein de l'espace francophone à partir de la Tunisie.

[Retour au sommaire](#)

Poursuite des ateliers de formation de journalistes « Mieux informer sur les migrations » organisés par Terre d'Asile Tunisie avec l'Institut Panos Europe

Les deux premiers ateliers du cycle de formation des journalistes « Mieux informer sur les migrations » organisé par Terre d'Asile Tunisie avec l'Institut Panos Europe ont eu lieu les 8-9 et les 15-16-17 janvier à la Maison du droit et des migrations, sur le thème « La couverture médiatique de l'asile » et « La couverture médiatique liée aux migrations irrégulières et à la déstabilisation régionale ». Animé par Thierry Leclerc, journaliste formateur, Rached Cherif, journaliste au Courrier de l'Atlas et à RTCI et Sana Sboui, journaliste chez Slate Afrique, ces ateliers ont rassemblé 13 participants, journalistes de la presse écrite, de la radio, de



la télévision et des médias Internet. L'objectif assigné aux ateliers était de permettre aux journalistes d'acquérir des connaissances sur les réalités migratoires et les définitions juridiques, d'effectuer une revue de presse tunisienne et européenne sur le traitement des questions migratoires, d'engager un dialogue avec des migrants et des réfugiés sur leur situation administrative et sociale en Tunisie et enfin, d'effectuer des exercices pratiques dont des exercices sur le terrain.

[Retour au sommaire](#)

Les premiers ateliers de la plate-forme d'accueil de la Maison du droit et des migrations ont débuté !

La Maison du droit et des migrations (MDM) va organiser tout au long de l'année, avec ses partenaires associatifs, des ateliers permettant aux migrants accueillis par sa plateforme d'information, d'orientation et de médiation de réfléchir ou de se divertir, d'échanger et de rencontrer d'autres personnes, migrantes et tunisiennes. Les premiers ateliers ont ainsi été mis sur pied : « Ciné Asile », le club cinéma de la MDM, et l'atelier loisir.

« Ciné-Asile » a pour objectif de devenir un lieu d'échanges et de convivialité autour du cinéma et de susciter réflexions et découvertes. Un jeudi par mois, à 18h, un film sera projeté à la MDM. Pour la première du club le 4 février, le film « La faute à Voltaire » d'Abdellatif Kechiche a été projeté. Après la projection du film les participants se sont réunis autour d'un pot de l'amitié pour un débat sur les aspects thématiques, historiques, formels et esthétiques du film, lors duquel les avis des spectateurs-acteurs ont pu être confrontés. Ce rendez-vous mensuel vise à initier un débat autour de thématiques relatives à l'asile, à l'immigration, à l'exil, au multiculturalisme et à l'intégration au travers de la projection de films.

D'autre part, la MDM a prévu d'organiser des visites de sites culturels et naturels du Grand Tunis, afin de permettre aux migrants de découvrir le patrimoine tunisien et de sortir de leur quotidien. La première visite « pilote » a eu lieu le 24 janvier, à Sidi Bou Saïd. Le premier groupe a ainsi visité l'ancien palais du Baron Rodolphe d'Erlanger, devenu le Centre des musiques arabes et méditerranéennes. Une occasion de se détendre en famille.

[Retour au sommaire](#)

Formation en « media training »

La Maison du droit et des migrations a organisé les 24 et 25 janvier une formation en « media training ».

Cette formation était la dernière de notre cycle au profit des associations impliquées dans la défense des droits de l'homme. Ce cycle de formation avait pour objectif général de renforcer les capacités institutionnelles de ces associations. Cet atelier, en particulier, avait pour but d'aider les associations participantes à s'initier à la communication associative, à l'élaboration de stratégies média, à gérer les relations presse et à maîtriser les principaux canaux de communication avec les médias.

[Retour au sommaire](#)



Développements politiques et juridiques nationaux

Norvège : suspension des retours vers la Libye

La Commission d'appel norvégienne en matière d'immigration a pris la décision de suspendre les retours forcés (expulsions) et l'application des obligations de quitter le territoire (« départs volontaires ») vers la Libye en raison de l'instabilité et de l'insécurité grandissantes dans le pays. En novembre 2014, le HCR avait appelé la communauté internationale à suspendre les retours forcés vers la Libye jusqu'à ce que la sécurité et la situation en matière de droits de l'homme se soient améliorées.

Pour plus d'information, consultez l'article sur la [Libye](#) (en anglais) sur le site de la Commission d'appel sur l'immigration (Immigration Appeals Board).

[Retour au sommaire](#)

Espagne : le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe dénonce la loi autorisant les renvois sommaires depuis Ceuta et Melilla

Lors d'une visite à Melilla et à Madrid mi-janvier, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Nils Muižnieks a [interpellé](#) les autorités espagnoles sur les pratiques de refoulement et d'expulsion à Ceuta et Melilla. Il les a invitées à abroger la loi votée en décembre 2014 qui légalise le renvoi sommaire vers le Maroc des migrants interpellés dans ces enclaves espagnoles. Selon Nils Muižnieks, la loi espagnole viole les droits de l'homme et les conventions internationales signées par l'Espagne. Selon lui, «les refoulements doivent cesser et devraient être remplacés par une pratique qui concilie le contrôle des frontières et les droits de l'homme. Ce n'est pas mission impossible, car les flux migratoires à Melilla restent actuellement à un niveau gérable. Tout recours excessif à la force par des membres des forces de l'ordre doit donner lieu à une enquête complète et effective, et les personnes dont la responsabilité a été établie doivent être sanctionnées de manière adéquate. » Le Commissaire a toutefois tenu à féliciter l'Espagne pour l'ouverture d'un nouveau bureau d'asile à Melilla qui permet de traiter les demandes des Syriens, regrettant tout de même que ce nouveau dispositif reste peu accessible aux Sub-sahariens.

Pour plus d'information, consultez l'[article](#) (en anglais) sur le site d'ECRE.

[Retour au sommaire](#)

Chypre : fermeture du centre de Kokkinotrimithia qui accueille des Syriens naufragés

Le [ministère de l'Intérieur](#) chypriote a annoncé que le centre de Kokkinotrimithia, qui accueille encore près de 200 Syriens, secourus [le 25 septembre 2014](#) au large des côtes chypriotes, fermerait définitivement ses portes fin janvier. Selon les témoignages recueillis auprès des Syriens, la grande majorité d'entre eux ne



veut pas, pour diverses raisons, rester à Chypre, mais cherche plutôt à rejoindre d'autres pays d'Europe. Les autorités chypriotes demandent aux Syriens qui ne l'ont pas encore fait de prendre des dispositions pour régulariser leur statut, soit en déposant une demande d'asile, soit une demande de résidence temporaire, leur permis de séjour exceptionnel de trois mois « pour réfléchir » étant arrivé à échéance fin décembre.

Pour plus d'information, consultez [l'article](#) de Libération.

[Retour au sommaire](#)

Libye : de récents combats provoquent des déplacements de populations

Le 16 janvier 2015, le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) [a fait état](#) de l'intensification des combats à Benghazi et dans l'est de la Libye depuis le début de l'année 2015, ce qui a provoqué des déplacements de population vers Benghazi, Derna, ainsi qu'à proximité du golfe de Syrte, à Ben Jawad et Ras lanouf. Le HCR estime le nombre de personnes déplacées à travers la Libye à environ 400 000. De plus, la Libye accueille près de 37 000 réfugiés et demandeurs d'asile de différentes nationalités qui vivent dans des situations de plus en plus précaires. La plupart des déplacés le sont depuis trois à six mois, et sont hébergés en nombre croissant dans des camps, des écoles ou des bâtiments abandonnés. Comme leurs économies s'épuisent, ils sont dans l'incapacité de louer des logements décentes, d'accéder à des soins ou à l'éducation pour leurs enfants. Beaucoup d'entre eux reçoivent une allocation limitée d'aide en espèce pour la nourriture. Les mois d'hiver sont particulièrement difficiles pour eux car les températures à Tripoli, Benghazi et dans les villes du sud tombent en dessous de 10 degrés Celsius.

Pour plus d'information, consultez [l'article de allAfrica](#)

[Retour au sommaire](#)

Institutions européennes et/en Méditerranée

Dimitris Avramopoulos déterminé à agir contre les dangers en Méditerranée

Le commissaire européen en charge de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté, Dimitris Avramopoulos a [déclaré](#) devant le Parlement européen, le 13 janvier 2015, qu'il était inacceptable que des personnes ayant besoin de protection risquent leur vie pour obtenir cette protection.

Le commissaire a indiqué que plus de 276 000 migrants étaient entrés irrégulièrement dans l'Union européenne (UE) en 2014, soit une augmentation de 155 % par rapport à 2013. Selon les données de l'agence Frontex, 207 000 personnes ont tenté de traverser la Méditerranée, en empruntant principalement deux routes. La première en provenance des côtes nord de la Libye ou de l'Égypte en direction de l'Italie, la deuxième au départ de la Turquie pour rejoindre la Grèce, Chypre ou l'Italie. Ces routes sont principalement empruntées par des Syriens, des Érythréens ainsi que par des personnes



originaires d'autres pays sub-sahariens, des Afghans mais aussi des Palestiniens, d'après ce qu'a rapporté la Commission européenne.

Dimitris Avramopoulos s'est exprimé sur le besoin urgent de lutter contre les trafiquants et les réseaux de passeurs en Méditerranée, ainsi que sur la nécessité pour l'UE d'améliorer la protection qu'elle offre aux réfugiés. Le commissaire a appelé à une meilleure coordination entre les États membres et les agences européennes, mais aussi à une coopération avec la Turquie du fait de l'augmentation des départs depuis ce pays. Il a également appelé à une coopération avec les pays tiers pour renforcer l'aide humanitaire, l'assistance en matière d'accueil des réfugiés ainsi que la lutte contre les trafiquants. Enfin, le commissaire a félicité les engagements européens en matière de réinstallation de réfugiés syriens, qu'il ne juge cependant pas suffisants.

Le Parlement européen, réuni en session plénière, organisait un [débat](#) sur les récents incidents de traite en Méditerranée avec l'abandon par des passeurs de deux cargos, le Blue Sky M et l'Ezadeen, fin décembre 2014 et début janvier 2015.

Pour plus d'information, consultez [l'article](#) du Figaro et le [mémo](#) de la Commission européenne (en anglais).

[Retour au sommaire](#)

CEDH : la Grèce de nouveau condamnée pour traitement inhumain et dégradant dans un centre de rétention

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a jugé, dans un arrêt rendu le 15 janvier dernier, que les conditions de rétention dans le centre de Fylakio, dans le Nord-est de la Grèce, de quatorze requérants, avaient constitué à leur endroit un traitement inhumain et dégradant.

La plainte, déposée en 2012, concernait les conditions de rétention, le non-respect du devoir d'examen de la légalité du placement en rétention ainsi que l'illégalité des motifs de ce dernier.

La Cour a confirmé dans son jugement les constatations faites par les requérants sur les conditions de vie désastreuses dans l'enceinte du centre de rétention, notamment la surpopulation du centre qui obligeait des détenus à dormir à même le sol, la mauvaise qualité de la nourriture, le mauvais état et le manque de propreté des locaux, l'absence de produits d'hygiène personnelle adéquats et l'absence de possibilité régulière de sortie à l'air libre.

La Cour a également conclu à une violation des droits établis par la Convention du fait de l'absence d'examen adéquat par un juge de la légalité du placement en rétention, contrairement aux dispositions de l'article 5 de la Convention.

La CEDH condamne régulièrement la Grèce sur la rétention des migrants et des demandeurs d'asile, y compris de mineurs. En novembre 2014, la Cour avait [constaté](#) une violation de la Convention suite à la plainte d'un ressortissant turc concernant les conditions de rétention et l'absence d'examen de la légalité de la procédure de mise en rétention.



Pour plus d'information sur la décision de la CEDH, consulter la [brève](#) (en anglais) du bulletin hebdomadaire du réseau ELENA.

Pour plus d'informations récentes sur les conditions de rétention des migrants en Grèce, consulter le [rapport](#) du Comité européen pour la prévention de la torture (en anglais) et le [rapport](#) de Médecins sans frontières (en anglais).

[Retour au sommaire](#)

Migrants et réfugiés en Méditerranée

Sauvetages en Méditerranée : les migrants victimes des nouvelles stratégies des passeurs

Depuis le début du mois de janvier, les gardes-côtes italiens ont annoncé avoir sauvé un peu moins de trois mille personnes en Méditerranée, dont beaucoup sont désormais victimes des nouvelles stratégies des passeurs. En effet, le 31 décembre 2014, les autorités italiennes ont sauvé du naufrage 736 réfugiés syriens qui se trouvaient à bord du cargo [Blue Sky M](#), abandonné par son équipage. Quelques jours plus tard, le 2 janvier, un navire islandais de l'opération Triton a secouru à son tour 359 réfugiés syriens voyageant à bord de [l'Ezadeen](#), également abandonné par son équipage. Les gardes-côtes italiens dénoncent un phénomène qui prend de l'ampleur: depuis octobre dernier, pas moins de quinze navires transportant des migrants ont été laissés à la dérive au large des côtes italiennes. Ces récents sauvetages, loin d'être des exceptions, révèlent les nouvelles stratégies de certains passeurs. Le recours aux « [bateaux fantômes](#) » permet de plus gros revenus en un seul voyage et avec une seule nationalité présente à bord.

Depuis le lancement de [l'opération Triton](#) le 1^{er} novembre 2014, l'agence Frontex a déclaré avoir secouru plus de 11 400 migrants dans des missions de recherche et de sauvetage en mer. L'opération Triton, dont le but premier reste le contrôle des frontières, avait été lancée suite à l'annonce de l'arrêt de l'opération italienne Mare Nostrum, mais n'avait pas vocation à la remplacer, du fait d'une zone d'opération et d'un budget plus limités. Ces chiffres sont cependant les plus importants jamais enregistrés en Méditerranée pour une période hivernale, signe que toute l'année 2014 aura connu une intensification des traversées. Selon des chiffres officiels du [HCR](#), 3 419 personnes ont trouvé la mort en Méditerranée en 2014, ce qui en fait cette année la route migratoire la plus meurtrière

Pour plus d'information, consultez la réaction du [HCR](#) (en anglais), celle de [Dimitris Avramopoulos](#) (en anglais) et l'article sur le site de l'[OIM](#) (en anglais).

[Retour au sommaire](#)



Grèce : Un an après la tragédie de Farmakonisi, les autorités grecques n'ont pas mené d'enquêtes adéquates sur la mort de 11 migrants noyés en mer

Le 20 janvier 2014, une embarcation de pêche, avec à son bord 28 migrants afghans et syriens, a fait naufrage au large de l'île grecque de Farmakonisi en mer Égée. Près d'un an après cette tragédie qui a coûté la vie à 11 migrants, dont huit enfants, justice n'a toujours pas été rendue.

La justice militaire a décidé de classer le dossier, mettant fin à toute procédure judiciaire. Une décision inacceptable pour les mouvements de défense des droits des migrants, qui ont dénoncé la clôture du dossier par la justice grecque. Celle-ci aurait tranché sur la base des seules déclarations des gardes-côtes, sans tenir compte de l'illégalité des interrogatoires menés auprès des rescapés, qui n'ont pas eu droit au service d'interprètes maîtrisant leur langue.

Dans leurs déclarations aux représentants du Bureau du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en Grèce, les survivants de la tragédie ont insisté sur le fait que l'incident était survenu alors que les gardes-côtes remorquaient leur embarcation vers la côte turque à grande vitesse. Ces accusations ont toutefois été démenties par les gardes-côtes. Selon un communiqué officiel, ceux-ci avaient répondu à un signal de détresse et tentaient de remorquer l'embarcation avariée jusqu'à l'île de Farmakonisi – et non vers la Turquie.

Une enquête indépendante sur cette tragédie, promise par le ministre grec des Affaires étrangères, a été interrompue par les autorités. Depuis, plus de 100 réfugiés et migrants sont morts en tentant de traverser la mer Égée. Cela reflète « la dureté de l'approche du pays en matière d'asile et de migration », dénonce Amnesty International à la date anniversaire de la tragédie de Farmakonisi.

« L'absence d'enquête adéquate sur les événements de Farmakonisi démontre un mépris total pour des pertes tragiques de vies. Une telle attitude, ainsi que la détermination du gouvernement à boucler ses frontières, laisse penser que des réfugiés et des migrants continueront de se noyer dans la mer Égée », a déclaré John Dalhuisen, directeur du programme Europe et Asie centrale pour Amnesty International.

Soutenu par un groupe d'avocats grecs, les survivants ont [introduit](#) un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Pour plus d'information, consultez [le communiqué de presse d'Amnesty International](#).

[Retour au sommaire](#)

Pour toute question ou contribution, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

contact@maison-migrations.tn
